

■ **Organisation : Anne FRANCE nous présente le Secrétariat général de l'ENSAM**



Quelles sont les missions du secrétariat général de l'ENSAM ?

Comme dans les autres services de l'État, on y retrouve des missions relatives aux ressources humaines, à la gestion financière et budgétaire, au contrôle de gestion ou encore aux achats et à la logistique.

En raison du format de l'ENSAM, service à compétence nationale, certaines missions transversales sont externalisées. C'est le cas par exemple en matière d'informatique : en interne, nous avons un cadre correspondant principal, en lien avec le secrétariat général, et nous avons mis en place une convention de service entre la direction des affaires maritimes (DAM) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Bretagne).

Comment le secrétariat général est-il organisé ?

Le secrétariat général a été créé en juillet 2016 afin de structurer l'organisation de l'ensemble des fonctions dites support. Il repose sur trois pôles principaux, l'un dédié aux finances et au budget, un autre aux ressources humaines et le dernier pour la logistique et les achats. Un agent est référent sur chaque pôle. Cependant, cette structure est évolutive, selon les processus ministériels à mettre en œuvre ou les nouveaux outils déployés, et requiert des agents une très grande polyvalence. Chacun y a une grande part de responsabilité.

Avec qui travaillez-vous, quels sont vos partenaires ?

En interne, le secrétariat général est principalement en lien avec les coordonnatrices de formation (tant initiale que continue) et le pôle scolarité.

Pour le suivi des intervenants pédagogiques, nous travaillons aussi avec les chefs de département et coordonnateurs pédagogiques. L'objectif est de mettre à disposition les moyens de fonctionnement pour les autres services de l'ENSAM. Quand tout cela fonctionne, l'intervention du secrétariat général est transparente pour les autres services.

L'ENSAM étant un service à compétence nationale, les interlocuteurs sont nombreux, tant au niveau central qu'au niveau régional. Ainsi, pour les ressources humaines, nous dialoguons avec les services de la DRH du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), ainsi qu'avec la DREAL Pays-de-la-Loire, suivant le statut des agents.

En matière de finances et de gestion budgétaire, le secrétariat général travaille avec la DAM, avec le centre de prestation comptable mutualisé (CPCM) et les services de la direction régionale des finances publiques. Pour de nombreux sujets transversaux nous sommes en lien avec les services centraux notamment en ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information (SSI), ou avec les interlocuteurs de sites et, en particulier, l'École nationale supérieure maritime (ENSM).

Quels sont les principaux défis et enjeux ?

Le plus grand défi est probablement d'appliquer simultanément l'ensemble des processus, que ce soit en termes de contrôle interne, de SSI ou de marchés publics.

En tant que secrétaire générale, l'enjeu majeur est de veiller au bon management de l'équipe. Les processus à mettre en œuvre sont exigeants et requièrent beaucoup de polyvalence. Je dois veiller à ce que les personnels puissent effectuer leurs missions et se réaliser dans des conditions de travail épanouissantes pour chacun.

Quel a été votre parcours jusqu'à ce poste ?

Précédemment, j'ai exercé, tant dans le secteur privé que dans le public, des fonctions en matière de communication, de gestion des ressources humaines, d'informatique, de gestion immobilière mais aussi dans les domaines de finances, de budget et de contrôle de gestion. Ces expériences m'ont permis d'avoir des connaissances dans tous les secteurs dévolus au secrétariat général.

En tant que secrétaire générale, j'ai également souhaité me former au management et à la gestion d'équipe, compétences précieuses lors des recrutements de personnels.

J'exerce par ailleurs les fonctions de chargée de mission auprès du directeur, dans le cadre du projet de relocalisation de l'ENSAM.

ÉCOLE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Direction des affaires maritimes

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer

Numéro 11
Mai 2019

La lettre d'information

Innovations
dans les formations initiales



Amphi de présentation de l'ENSAM-EAAM par la directrice adjointe à l'École Polytechnique - Novembre 2018 -

LA LETTRE D'INFORMATION

Directeur de la publication : Marc CHAPALAIN

Conception graphique et réalisation : Sylvie BELLOUR

Contributions : Sébastien DE MARIA, Anne FRANCE, Carole GAUTRON, Pauline JOYEUX, Nathalie MATHIEU, Chloé MATHY, Pascale OFFRET, Sylvain RABEAU, Matthieu REUNAVOT

Crédits photos : ENSAM©, Médiathèque du MTES TERRA©

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer - ENSAM

38, rue Gabriel Péri CS 88705 44187 NANTES CEDEX 4

Tél. 09.70.00.04.50 ensam@developpement-durable.gouv.fr

Intranet : intra.ensam.i2 - Internet : www.ecole-affaires-maritimes.fr

Edition mai 2019



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Une école de service public peut être comparée à un organisme vivant. Elle doit savoir s'adapter au milieu dans lequel elle s'inscrit qui connaît des évolutions régulières : apports réglementaires internationaux ou nationaux, missions nouvelles des services de l'État, mise en œuvre de projets stratégiques de planification maritime, etc.

L'ENSAM tient par conséquent à jour une stratégie lui permettant à la fois d'envisager des formations sur le long terme, répondant ainsi aux grands enjeux maritimes, et de conserver de la souplesse dans leur organisation pour répondre aux transformations en cours et à venir. Cette stratégie, régulièrement évaluée et révisée, est désormais déclinée au sein du projet de contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023 du service.

Ce numéro de la lettre d'information a vocation à réaliser un focus sur les évolutions actuellement mises en œuvre, dans ce cadre, au sein des formations initiales. Il permet également de vous présenter les missions du secrétariat général de l'ENSAM et de faire connaissance avec de nouveaux personnels de l'équipe de l'école ou de stagiaires et élèves nous ayant rejoints à la rentrée 2018.

Marc CHAPALAIN

Portrait : Nathalie MATHIEU

Coordonnatrice de la formation continue

Quel est votre parcours ?

J'ai exercé pendant 13 années des fonctions d'assistante administrative et comptable au sein du ministère de la Justice où j'étais chargée, par exemple, de l'organisation des concours des personnels des services judiciaires et de la gestion des moyens dédiés aux partenaires médicaux-sociaux de la région Ouest.



Par la suite, j'ai intégré, par voie de concours interne, le corps des Inspecteurs des permis de conduire et de la sécurité routière en 2011. Ce choix professionnel, en rapport avec mon cursus, a fait écho à mon souhait d'exercer une mission de service public exigeante en terme de relationnel et à forts enjeux économiques.

Pourquoi avoir rejoint l'ENSAM et quelles y sont vos missions ?

Conformément à mon souhait de rejoindre un établissement de formation, au contact des agents de terrain, il m'a été offert l'opportunité de rejoindre l'ENSAM en qualité de coordonnatrice de la formation continue.

Sous l'autorité du directeur de la formation continue, j'assure le suivi des différentes actions proposées aux agents des affaires maritimes et de l'administration chargée de la mer et du littoral et participe au bon déroulement du calendrier annuel des formations continues, notamment dans les domaines de la sécurité des navires, du sauvetage en mer, des réglementations et polices en matière de pêches maritimes et d'environnement.



MAI 2019

Des formations initiales rénovées, reflet de l'évolution des missions de l'administration de la mer et du littoral

Création d'une 4^{ème} année de spécialisation des ingénieurs des travaux publics de l'État en qualité d'inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes

Depuis la rentrée 2016, l'ENSAM forme des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) comme inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes (ISNPRPM). L'exercice de ce métier répond à des enjeux maritimes importants : il participe à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la prévention des pollutions, à la préservation de l'environnement marin, à la sûreté des navires et à la prévention des accidents du travail maritime. Il suppose, en outre, de s'adapter en permanence aux évolutions réglementaires et techniques.

La spécialisation maritime d'ingénieurs permet de maintenir la qualité des compétences dans ce domaine, mais également d'en accroître la diversité tout en s'inscrivant dans les réformes statutaires. Pour cela, l'ENSAM a élaboré un cursus de formation adapté, répondant à une demande de la direction des affaires maritimes (DAM), qui permet de qualifier en une année les ingénieurs.

Relance de la formation de stagiaires internationaux

L'accueil et la formation de stagiaires internationaux ont été relancés en 2015. 11 stagiaires, venant de Madagascar, du Togo et de la République du Congo, ont ainsi suivi des formations d'inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes ou d'administrateurs des affaires maritimes. L'ENSAM poursuit et maintient ses actions de formation avec comme orientation stratégique d'en élargir le public. Cinq nouveaux stagiaires viennent d'être sélectionnés en vue de la rentrée 2019.

Mise en place de parcours individuels de formation aux fonctions d'ISNPRPM

Des parcours individuels de formation ont été mis en place depuis 2016 par l'ENSAM pour permettre à 6 agents de catégorie A d'être formés comme ISNPRPM dans le cadre de leur prise de poste en centre de sécurité des navires. Ces cursus « sur mesure » ont été mis en place et en œuvre grâce à une collaboration étroite entre l'ENSAM, la direction des affaires maritimes, les directions inter-régionales de la mer (DIRM) et les centres de sécurité des navires (CSN) concernés.



Le chef du département Sécurité des navires et Sûreté maritime et deux ITPE stagiaires en 4^{ème} année de spécialisation à l'ENSAM

Un stage « tronc commun » des agents de catégorie B et C renouvelé

Le stage dit « tronc commun », qui constitue le socle de la formation maritime des agents, a été renouvelé en 2013 afin de tenir compte de la réforme territoriale de l'État et des évolutions statutaires des corps de l'État. Ces évolutions ont facilité la mobilité des agents et les besoins de formation exprimés par les services de l'administration de la mer et du littoral en sont d'autant plus affirmés que les agents présentent des profils de plus en plus variés. La nouvelle formation « tronc commun » s'insère désormais dans le parcours de formation des techniciens supérieurs du développement durable de la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marins », suivi successivement à l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), puis à l'ENSAM. Elle concerne également tous les agents de catégorie B et C nouvellement affectés sur un poste « mer et littoral ». Son contenu a été récemment enrichi d'une partie relative à la sécurité et la sûreté maritimes, incluant des visites de terrain, par exemple, auprès de la Société nationale de sauvetage en mer.

Refondation de la formation initiale des administrateurs des affaires maritimes

La formation initiale des administrateurs des affaires maritimes (AAM) a été rénovée en 2014, avec l'application d'un nouveau référentiel, issu des travaux d'un groupe de travail piloté par l'inspection générale des affaires maritimes et auquel participait la direction des affaires maritimes, la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, la direction de l'eau et de la biodiversité, l'ENSAM ainsi que le secrétariat général du ministère (DRH et SPES).

Le nouveau référentiel accorde une large place à la protection de l'environnement marin, à la sécurité et à la sûreté maritimes, aux formations opérationnelles relatives aux missions des CROSS. Désormais, les administrateurs élèves suivent le Master 2 « droit et sécurité des activités maritimes et océaniques » de l'Université de Nantes. La connaissance de l'économie bleue est renforcée, tout comme les compétences administratives, notamment managériales. Enfin, un nouveau cursus permettant d'acquérir la double spécialité « administration générale / CROSS » et « sécurité des navires » a été créé.

Développement d'une coopération avec l'École Polytechnique

Depuis 2015 l'ENSAM a mis en place une coopération avec l'École Polytechnique. Dans ce cadre, l'ENSAM reçoit des élèves polytechniciens lors de la formation « opérateur de missions de sauvetage », qu'ils suivent dans le cadre d'un stage de 6 mois en CROSS. Cette formation comprend, outre une large part d'exercices pratiques et de mises en situation, une présentation de l'organisation et des missions de l'administration de la mer et du littoral.

L'ENSAM, dans sa composante École d'administration des Affaires maritimes (EAAM), a également défini un cursus de formation initial complet, adapté aux élèves polytechniciens qui souhaiteraient intégrer le corps des administrateurs des affaires maritimes. Ce cursus a été présenté aux « X » (surnom donné aux élèves de cette école) intéressés lors d'un « amphi » (voir photo en couverture) tenu par l'ENSAM sur le site de l'École Polytechnique. Deux ingénieurs issus de l'École Polytechnique ont candidaté, il y a quelques semaines, pour intégrer l'ENSAM-EAAM à la rentrée 2019.

Sylvain RABEAU, Chef du département Affaires internationales, Recherche et innovation

Quelle est votre fonction à l'ENSAM ?

Je suis en charge du département de l'action de l'État en mer, des affaires internationales, de la recherche et de l'innovation. C'est un département, comme l'indique son nom, regroupant des thématiques variées mais qui, par leur transversalité, trouveront des applications à l'ensemble des formations délivrées par l'ENSAM.



Concernant le domaine des affaires internationales, il s'agira notamment de diversifier notre public en proposant nos formations à des stagiaires étrangers. La première démarche a consisté à relancer le recrutement des stagiaires hors Union Européenne pour suivre une année de formation initiale en tant qu'administrateur des affaires maritimes ou d'inspecteur de la sécurité des navires. En matière d'innovation, l'ENSAM souhaite s'inscrire pleinement dans la démarche de numérisation entreprise par le ministère. A ce titre quelques formations à distance sont disponibles sur la plateforme SYFOADD du ministère. A l'avenir l'école souhaite développer ce type de formation, notamment sous forme de prérequis lors de l'inscription à un stage. Les formations ainsi délivrées à distance permettraient de réduire les créneaux horaires des interventions théoriques présentielle et d'augmenter le volume d'heure des travaux pratiques. Cela est clairement envisagé pour les formations SAR et VTS mais peut également s'appliquer dans d'autres domaines comme ceux relatifs à l'environnement marin ou à la police des pêches.

En quoi l'ENSAM peut-elle prétendre à effectuer de la recherche ?

L'ENSAM ne dispose pas de laboratoire mais a su établir au cours de ces 10 dernières années des partenariats suffisamment forts avec l'université de Nantes et l'ENSAM pour s'associer et participer avec leurs équipes à des projets de recherche. Le rôle de l'ENSAM est d'apporter son expertise sur les différentes thématiques et d'entrevoir les éventuelles applications ou bénéfiques pour l'administration en charge de la mer. Dans une autre mesure, par le biais de l'enseignement militaire supérieur, les mémoires rédigés ont vocation à proposer des pistes de réflexion et de solution à des problématiques données. A l'avenir ces mémoires devraient être davantage rédigés dans un esprit de recherche.

Comment tous les objectifs que vous avez décrits sont-ils établis au sein de l'ENSAM ?

Toutes les mesures envisagées concernant le développement de nos partenariats sur le plan international et en matière de recherche ainsi que les différentes démarches afin d'assurer la transition numérique sont définies dans le projet de contrat d'objectifs et de performance de l'école.

Entretien avec Pauline JOYEUX, élève administrateur des affaires maritimes, en première année de formation initiale à l'ENSAM

Parcours universitaire avant l'ENSAM

J'ai effectué mes études à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg. Je m'y suis beaucoup intéressée au fonctionnement des institutions et à la conception des politiques publiques. Durant mon Master, le sujet de la préservation des océans m'a particulièrement intéressée, ce qui m'a poussée à effectuer mon stage de fin d'études au sein de la direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission européenne. Ce stage a confirmé mon intérêt pour les questions maritimes et m'a décidée à passer le concours d'administrateur des affaires maritimes.



Motivation pour intégrer le corps des administrateurs des affaires maritimes

Le corps des administrateurs des affaires maritimes, corps placé au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), comporte une forte dimension environnementale. Compte tenu de ma sensibilité à la préservation de l'environnement, ce corps me semblait tout indiqué. Il est possible de travailler au sein des multiples services de l'État en charge des questions maritimes, tant au niveau déconcentré qu'en administration centrale. La diversité des parcours possibles m'a fait entrevoir une carrière riche en expériences.

Entretien avec Chloé MATHY, ingénieure des travaux publics de l'État en 4^e année de spécialisation



Pouvez-vous nous présenter votre parcours avant d'intégrer l'ENSAM ?

Entrée en tant que technicienne supérieure de l'équipement au sein du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie en 2011 (devenu MTES), j'ai été lauréate du concours interne d'ingénieur des travaux publics de l'État. J'ai alors suivi la formation d'ingénieur au sein de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) qui forme des ingénieurs élèves fonctionnaires et civils sur les thématiques de l'aménagement durable des territoires. J'ai suivi la voie d'approfondissement relative à la gestion des risques naturels et technologiques, des pollutions et des nuisances.

Pourquoi devenir inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes (ISNPRPM) ?

En termes de développement durable, la mer est un enjeu majeur pour la prévention des pollutions et la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, et également un vecteur important de développement économique. Le poste d'ISNPRPM permet, par son côté opérationnel de contrôle, d'agir à une échelle fine pour assurer la prévention des risques liés aux pollutions mais également sur les questions de la gestion des risques professionnels relatifs à l'exploitation des navires. Candidater à la formation d'ISNPRPM était donc pour moi une évidence. Cette 4^{ème} année de spécialisation à l'ENSAM me permet d'acquérir les prérequis techniques et la culture maritime indispensables à l'exercice des fonctions d'ISNPRPM.

Entretien avec Sébastien DE MARIA, administrateur élève des affaires maritimes

Dans quel contexte avez-vous découvert le métier d'administrateur des affaires maritimes ?

Après une licence en droit public à l'Université de Montpellier, j'ai continué mes études de droit public à la Sorbonne puis à Assas, m'orientant vers des concours de la haute fonction publique. En parallèle, passionné par la chose militaire, je devenais officier de réserve dans l'armée de terre. C'est lors d'un stage à la région Languedoc Roussillon que je rencontrais à Sète un administrateur des affaires maritimes : je découvrais alors la possibilité d'épouser une carrière militaire en cohérence avec ma formation et mes années d'étude. Mais surtout, c'est la possibilité d'une carrière au service d'un espace, la mer et de sa population, les gens de mer et le monde maritime en général, qui m'ont attiré.



Comment s'est déroulée votre première année à l'ENSAM et comment envisagez-vous le début de votre carrière ?

Les premiers temps à l'école furent, au bas mot, dépaysants pour le juriste de formation que je suis, notamment les matières techniques. Mais celles-ci offrent une grande variété de domaines à étudier et enseignent également différentes approches de l'action publique. La formation d'officier permet de forger un esprit de cohésion à la promotion tout en dotant le jeune administrateur d'une conscience et d'une légitimité de manager et de marin. Une des forces du métier d'administrateur des affaires maritimes est d'offrir des perspectives de carrière variées, aussi bien en termes de fonctions exercées, que de situation géographique ou de thématiques abordées.

Retour en images sur le baptême de la « Promotion des Outre-mer »



Sous la coprésidence du directeur des affaires maritimes et de l'inspecteur général des affaires maritimes, s'est déroulé, le 8 mars 2019, le baptême de la « Promotion des Outre-mer » des ingénieurs des travaux publics de l'État, des administrateurs stagiaires et élèves des affaires maritimes et des stagiaires internationaux originaires de la République du Congo et de Madagascar.

Cette cérémonie était placée sous le haut patronage de Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer, qui s'était fait représenter à cette occasion par le directeur adjoint de son cabinet, Monsieur Mathieu LEFEBVRE.

La France bénéficie, grâce aux Outre-mer, du deuxième espace maritime au monde au regard de sa Zone Économique Exclusive. C'est un atout hors du commun qui offre à notre pays un vecteur de prospérité à travers l'exploitation des ressources de la mer. C'est également une grande responsabilité car cet espace fragile appelle une protection particulière, tant sur le respect de la souveraineté de la France que sur la préservation d'une riche biodiversité.

Tournée résolument vers l'océan, la France des Outre-mer offre à l'administration chargée de la mer d'occuper une place de premier plan dans son organisation. À travers les directions de la mer, les MRCC (Maritime Rescue Coordination Center) et les centres de sécurité des navires répartis sur ces territoires, les agents de l'administration de la mer et du littoral sont en pointe dans l'encadrement, la promotion et la sécurisation des activités maritimes. La « Promotion des Outre-mer » aura à cœur, à n'en pas douter, de servir au sein de « l'archipel France ».